*Mise en garde :
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 1er septembre 2026 à 19 h 1800, boulevard Saint-Joseph

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Moris Alexei MARKARIAN, Directeur d'arrondissement par intérim
Directeur des travaux publics
Monsieur Fredy ALZATE, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alain NADEAU, Commandant – poste de quartier 8

---

10 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Constatant que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 19 h 01 et invite les personnes présentes à observer une minute de recueillement.

CA26 19 0171

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 1er septembre 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 19 0172

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 juillet 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA26 19 0173

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juillet 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 27 juillet 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA26 19 0174

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 août 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Jacques FILION

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 20 août 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.05

CA26 19 0175

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2026 relativement au premier projet de résolution CA26 19 0161 autorisant l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

M. le conseiller Dominic Roussel indique qu'aucune personne ne s'est présentée à l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2026.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2026 relativement au premier projet de résolution CA26 19 0161 autorisant l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.06 1266765005

CA26 19 0176

Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Mme la conseillère Nancy Berthelot fait la lecture de la présente résolution

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026.

ATTENDU QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QUE Lachine s'est développée grâce à la construction des chemins de fer et que, jadis, la plus grande gare de triage à une tête jamais construite au monde était la gare Taschereau, à Lachine, qui comportait 83 voies de départ.

ATTENDU QUE le terminal intermodal et la gare de triage Taschereau comptent parmi les infrastructures de ce type les plus achalandées au Canada avec plus de 1500 conteneurs qui en sortent par train ou par camion, chaque jour.

ATTENDU QUE les voies ferrées du Canadien National (CN) scindent l'arrondissement en deux, empêchant les déplacements sécuritaires des Lachinois entre les quartiers résidentiels et le quartier industriel.

ATTENDU QU'« Opération Gareautrain » est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN et « Opération Gareautrain » demandent au conseil d'arrondissement d'adopter la présente résolution afin d'appuyer leurs efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

QUE l'arrondissement de Lachine appuie la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026;

QUE l'arrondissement demande l'appui du Canadien National (CN) dans la construction d'un tunnel piéton reliant la gare de la 48e Avenue au quartier industriel;

QU'une copie de cette déclaration soit transmise au CN, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et à EXO.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.07

CA26 19 0177

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine prévue le 5 octobre 2026 afin qu'elle se tienne le 6 octobre 2026 et modifier en conséquence la résolution numéro CA25 19 0330 adoptant le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

QUE la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine prévue le lundi 5 octobre 2026 à 19 h soit reportée au mardi 6 octobre 2026 à 19 h;

QUE le lieu prévu pour cette séance demeure inchangé;

QUE la résolution CA25 19 0330 adoptant le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2026 soit modifiée en conséquence;

QUE le secrétaire d'arrondissement soit chargé de publier l'avis relatif à cette modification et de mettre à jour le calendrier public des séances conformément aux dispositions légales et administratives applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.08 1268073011

CA26 19 0178

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC., prenant effet à la date de sa dernière signature et se terminant le 30 avril 2029 et accorder une contribution financière totalisant 65 732,67 $, taxes incluses, si applicables, pour la réalisation du projet dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC., prenant effet à la date de sa dernière signature et se terminant le 30 avril 2029;

D'accorder une contribution financière au montant total de 65 732,67 $, taxes incluses, si applicables, dans le cadre de la convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Projet	Période	Montant
LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC.	Espace parents-ados St-Pierre	À la date de sa dernière signature au 30 avril 2029	65 732,67 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1264076005

CA26 19 0179

Accorder au Cyclo-Club Lachine une contribution financière maximale de 11 200 $, financée dans le cadre du Programme Cyclovia 2026, pour la réalisation de la Cyclovia sportive de Lachine tenue le 4 août 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'accorder au CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière maximale de 11 200 $, financée dans le cadre du Programme Cyclovia 2026, pour la réalisation d'une Cyclovia sportive tenue le 4 août 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1260478002

CA26 19 0180

Accorder une contribution financière de 5 500 $, taxes incluses, si applicables, au COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ), afin de permettre à l'organisme de faire l'acquisition d'équipements nécessaires à l'organisation de la Fête interculturelle 2026, et approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, et le COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) à cette fin

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'accorder une contribution financière de 5 500 $, taxes incluses, si applicables, au COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ), afin de permettre à l'organisme de faire l'acquisition d'équipements nécessaires à l'organisation de la Fête interculturelle 2026;

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1267132008

CA26 19 0181

Accorder une aide financière à deux (2) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 3 925 $, taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des deux (2) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, pour un montant total de 3 925 $, taxes incluses, si applicables.

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR DE LACHINE INC. (soutien anniversaire)	2 500 $
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	1 425 $
TOTAL	**3 925 $**

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1266179008

CA26 19 0182

Approuver l'entente de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et Santé Québec, pour son établissement Santé Québec Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire, pour l'occupation temporaire de locaux, à titre gratuit, d'une superficie approximative de 1 200 pi^2 situés au 69, avenue Saint-Pierre, afin de mettre en place une clinique de vaccination, pendant la période du 3 au 4 novembre 2026 et autoriser Simon Racicot, agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'approuver l'entente de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et Santé Québec, pour son établissement Santé Québec Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire pour l'occupation temporaire de locaux, à titre gratuit, d'une superficie approximative de 1 200 pi^2, situés au 69, avenue Saint-Pierre afin de mettre en place une clinique de vaccination, pendant la période du 3 au 4 novembre 2026;

D'autoriser Simon Racicot, agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1267132006

CA26 19 0183

Amendement No 3 de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO visant la substitution d'un emplacement réservé à l'autopartage et la modification de l'article 3 relatif à la tarification

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver l'amendement No 3 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMUNAUTO afin de substituer un emplacement et de modifier l'article 3 relatif à la tarification (CA21 19 0271);

D'autoriser le directeur de l'arrondissement par intérim à signer, au nom de la Ville l'amendement No 3 à l'entente intervenue avec COMMUNAUTO.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1269661001

CA26 19 0184

Accorder une contribution financière au COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) au montant total de 3 770 $, taxes incluses, si applicables, afin de couvrir les frais d'un chauffeur affecté à la distribution de denrées alimentaires

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'accorder une contribution financière au COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) au montant total de 3 770 $, taxes incluses, si applicables, afin de couvrir une partie des frais d'un chauffeur affecté à la distribution de denrées alimentaires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1267871004

CA26 19 0185

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 juin au 20 août 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

Un débat s'engage.

M. le conseiller Jacques Filion demande si les mouvements de personnel sont effectués conformément aux directives émises par M. Claude Pinard, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, notamment en ce qui concerne le remplacement des postes devenus vacants à la suite d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison. Mme la mairesse répond dans l'affirmative.

Sur ce, il est proposé de recevoir la liste des mouvements du personnel pour la période du 21 juin au 20 août 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1268200006

CA26 19 0186

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er juin au 31 juillet 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

Prendre acte du dépôt des listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er juin au 31 juillet 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1260201006

CA26 19 0187

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 325 000 $, taxes incluses, du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé une aide financière de 325 000 $, taxes incluses, dans le cadre du programme *Soutien des expositions permanentes et itinérantes* pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère de la Culture et des Communications du Québec ci-jointe;

ATTENDU l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet de modifier le budget afin de tenir compte de sommes reçues par l'arrondissement de Lachine;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- D'accepter une aide financière de 325 000 $, taxes incluses, provenant du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine;

- De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 325 000 $, taxes incluses, en provenance du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

- D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Comité exécutif :

- De modifier le budget 2026 de la Ville, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 325 000 $, taxes incluses, en provenance du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

- D'augmenter en conséquence la dotation budgétaire 2026 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 325 000 $, taxes incluses, à la suite de l'encaissement de ce montant;

- D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1260293003

CA26 19 0188

Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025

Mme la mairesse présente le rapport des faits saillants.

Il est proposé par Julie-Pascale PROVOST

appuyé par Dominic ROUSSEL

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2025 de l'arrondissement de Lachine;

De diffuser les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le conseiller M. Jacques Filion intervient relativement à la confirmation du surplus de l'exercice financier 2025, qui s'élève à 3 608 000 $. Il souligne que la vente d'un terrain, ayant généré un revenu de 2 776 000 $ pour l'arrondissement, a contribué de façon importante à ce surplus. Il précise également que l'écart de 830 000 $ provient d'autres sources, principalement de nature opérationnelle.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1264776004

CA26 19 0189

Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

De prendre acte de l'état des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025;

D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2025 d'une somme de 3 608 600 $.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1264776001

CA26 19 0190

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier au 30 juin 2026 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026 comparé avec celui du 30 juin 2025

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Julie-Pascale PROVOST

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2026 en date du 30 juin 2026 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026 comparé avec celui du 30 juin 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1264776003

CA26 19 0191

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (Circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de septembre et du début d'octobre 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA26-19001-09, OCA26-RCA09-19002-05, OCA26-RCA24-19004-05 et OCA26-2404-15-03 couvrent les événements des mois de septembre et du début d'octobre 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser la tenue des événements énumérés à l'annexe 1, sous réserve de l'obtention de tous les permis, licences et autorisations requis et du respect des conditions imposées par les unités municipales compétentes;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

OCA26-RCA26-19001-09, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026*, levant la tarification pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA26-RCA09-19002-05, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public,* autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA26-RCA24-19004-05, en vertu des articles 13.1 al. 2 et 4, ainsi que l'article 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances;*

OCA26-2404-15-03, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation.*

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901007

CA26 19 0192

Adoption, sans changement, du deuxième projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2026;

ATTENDU le premier projet de résolution numéro CA26 19 0161 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2026;

ATTENDU QUE le conseiller M. Dominic Roussel confirme qu'aucune personne ne s'est présentée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2026;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'adopter, sans changement, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002),* le second projet de résolution autorisant l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde.

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par les lots portant les numéros 2 437 121 et 6 047 880 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le document intitulé « 1111_rue_François-Lenoir - Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 à même le lot numéro 6 047 880 du cadastre du Québec pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.1.3.1 b) i), 4.1.3.1 b) ii), 4.2.8.1, 4.2.8.4, 4.2.11, 4.2.12, 4.14.5 g) ii) et 4.15 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* ainsi qu'au taux d'implantation minimal et au coefficient d'occupation du sol minimal prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 21B/38B relative à la zone I-500 et incluse à l'annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage.*

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1
LOTISSEMENT

4. Le projet doit faire l'objet d'un permis d'opération cadastrale visant le remembrement des lots portant les numéros 2 437 121 et 6 047 880 du cadastre du Québec ou d'une procédure de réunification des lots sous un même matricule afin de constituer un (1) seul terrain, et ce préalablement à l'obtention du permis d'aménagement.

SECTION 2
BÂTIMENT

5. Le coefficient d'occupation du sol doit être de 0,10 minimum.

6. Le taux d'implantation au sol doit être de 9% minimum.

7. Les aires de chargement sont autorisées en cour avant.

SECTION 3
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS

8. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré à la page 4 du document intitulé « 1111_rue_François-Lenoir - Proposition » joint en annexe B à la présente résolution.

9. L'aire d'entreposage, correspondant aux limites du lot numéro 6 047 880, doit être recouverte par un des matériaux ou une combinaison des matériaux suivants :

1° Un matériau inerte dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29, à l'exception du gravier, dont la surface peut se drainer vers un espace perméable verdi représentant au moins 20 % de la surface perméable du stationnement. Le pourcentage peut être réduit à 10 % si l'espace perméable est considéré comme une infrastructure verte drainante;

2° Un pavé alvéolé en béton comblé par des végétaux ou du gravier d'un IRS d'au moins 29;

3° Un pavé uni à joints perméables, le béton perméable ou le pavage perméable;

4° Une combinaison de matériau inerte, pavé alvéolé ou perméable, béton perméable ou pavage perméable se drainant vers des bandes paysagères.

L'indice IRS doit être confirmé par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel.

Le matériau de revêtement doit être entretenu et réparé de manière à maintenir un IRS d'au moins 29, lorsque requis.

SECTION 4
AUTRE CONDITION

10. Préalablement à la délivrance du permis, un rapport biologique sur la situation de la couleuvre brune sur le lot numéro 6 047 880 ainsi que toutes les dispositions nécessaires au respect de ses conclusions doivent être soumis à l'arrondissement.

SECTION 5
DÉLAI DE RÉALISATION

11. Les travaux d'aménagement du terrain doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution et doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant le début des travaux.

12. En cas de non-respect des délais prévus à l'article 11, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6
GARANTIE MONÉTAIRE

13. Préalablement à la délivrance du permis d'aménagement extérieur visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 $ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux d'aménagement extérieur visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
DOCUMENT INTITULÉ « 1111_RUE_FRANÇOIS-LENOIR - LOCALISATION »

ANNEXE B
DOCUMENT INTITULÉ «1111_RUE_FRANÇOIS-LENOIR – PROPOSITION »

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470013
PPCMOI NUMÉRO 36

CA26 19 0193

Autoriser une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 465, 16e Avenue sur le lot portant le numéro 1 247 263 du cadastre du Québec

La présidente appelle le point relatif à la demande de dérogation mineure visant le projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 465, 16e Avenue sur le lot portant le numéro 1 247 263 du cadastre du Québec.

Le secrétaire d'arrondissement indique que l'avis public requis a été publié le 14 août 2026 et invite les personnes intéressées à se faire entendre relativement à cette demande.

Aucune personne ne s'étant manifestée durant la séance, aucune intervention n'a été entendue à cet égard.

Le secrétaire d'arrondissement indique que la période permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur cette demande est terminée et que le conseil peut statuer.

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 19 avril 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet d'agrandissement d'un bâtiment situé au 465, 16e Avenue sur le lot portant le numéro 1 247 263 du cadastre du Québec ayant pour effet de :

- Permettre l'agrandissement de l'immeuble visé ainsi que l'implantation d'une terrasse et de ses escaliers en cour arrière avec une somme des marges de 1,6 mètres et ce, bien que la grille de zonage de la zone R-318 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'un bâtiment doit avoir une somme des marges latérales de 3 mètres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1265419015

CA26 19 0194

Autoriser une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial situé au 285, 51e Avenue sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec (anciennement le lot numéro 1 704 415)

La présidente appelle le point relatif à la demande de dérogation mineure visant le projet de construction d'un bâtiment unifamilial situé au 285, 51e Avenue sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec (anciennement le lot numéro 1 704 415).

Le secrétaire d'arrondissement indique que l'avis public requis a été publié le 14 août 2026 et invite les personnes intéressées à se faire entendre relativement à cette demande.

Aucune personne ne s'étant manifestée durant la séance, aucune intervention n'a été entendue à cet égard.

Le secrétaire d'arrondissement indique que la période permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur cette demande est terminée et que le conseil peut statuer.

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser, selon les documents reçus les 3 mars et 12 août 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet de construction d'un bâtiment unifamilial situé au 285, 51e Avenue, sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec (anciennement le lot numéro 1 704 415) ayant pour effet de :

- Permettre la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages sur le lot ayant une largeur de 10,1 mètres et une superficie de 306,7 mètres carrés, et ce, bien que la grille de zonage de la zone R-100 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'un bâtiment, une construction ou un ouvrage doit être construit ou occupé sur un terrain ayant une largeur minimale de 12,2 mètres et une superficie de 315,9 mètres carrés;

- Permettre un pourcentage de verdissement minimum de 21,8 %, et ce, bien que l'article 4.2.11 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit un pourcentage de verdissement minimum de 30 %.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1265419016

CA26 19 0195

Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial, situé au 3910, boulevard Saint-Joseph, sur les lots portant les numéros 6 328 606 et 6 328 607 du cadastre du Québec

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents reçus le 10 juillet 2026, accompagnant une demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur les lots portant les numéros 6 328 606 et 6 328 607 du cadastre du Québec (3910, boulevard Saint-Joseph);

La présente approbation ne constitue pas la délivrance du permis de construction. Le permis ne pourra être délivré que si la demande est conforme à l'ensemble des règlements municipaux applicables et si toutes les conditions administratives et réglementaires sont satisfaites.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1266470016

CA26 19 0196

Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérale gauche d'un bâtiment résidentiel unifamilial, situé au 281, 12e Avenue, sur le lot portant le numéro 2 133 161 du cadastre du Québec

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents reçus le 28 mai 2026, accompagnant une demande de permis de transformation des façades avant et latérale gauche d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé sur le lot portant le numéro 2 133 161 du cadastre du Québec (281, 12e Avenue);

La présente approbation ne constitue pas la délivrance du permis de construction. Le permis ne pourra être délivré que si la demande est conforme à l'ensemble des règlements municipaux applicables et si toutes les conditions administratives et réglementaires sont satisfaites.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1266470017

CA26 19 0197

Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment situé au 624, 48e Avenue sur le lot portant le numéro 1 705 183 du cadastre du Québec

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 5 mai 2026, accompagnant une demande de permis d'agrandissement en cour arrière du bâtiment sis au 624, 48e Avenue sur le lot portant le numéro 1 705 183 du cadastre du Québec.

La présente approbation ne constitue pas la délivrance du permis de construction. Le permis ne pourra être délivré que si la demande est conforme à l'ensemble des règlements municipaux applicables et si toutes les conditions administratives et réglementaires sont satisfaites.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1265419017

CA26 19 0198

Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial de deux (2) étages, situé au 285, 51e Avenue sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 3 mars et du 12 août 2026, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment unifamilial de deux (2) étages, situé au 285, 51e Avenue sur le lot portant numéro 6 272 064 du cadastre du Québec.

La présente approbation ne constitue pas la délivrance du permis de construction. Le permis ne pourra être délivré que si la demande est conforme à l'ensemble des règlements municipaux applicables et si toutes les conditions administratives et réglementaires sont satisfaites.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1265419014

_____

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLUS	INTERVENTIONS
Jacques Filion	- Remerciement des organismes; - Reconstruction de l'échangeur Turcot; - Relocalisation des organismes.
Ludovic Fermely	- Remerciement des organismes; - Reprise des activités des commissions; - Dispositif de contrôle de la vitesse sur la rue Duff-Court; - Visite du terrain de Sainte-Anne; - Situation d'insalubrité; - Maillage organismes entreprises.
Nancy Berthelot	- Problèmes de salubrité; - Commission sur la circulation (écoles Maple-Grove et Philippe-Morin).
Julie-Pascale Provost	- Bienvenue à Mme Pascale Synnott, directrice d'arrondissement; - Règlement sur la régie interne; - Enjeux de communications avec les citoyens; - Changement de la date du conseil d'arrondissement d'octobre; - Parc des sœurs de Sainte-Anne; - Conseil jeunesse.

70.01

_____

Période de questions du public

À 20 h 03, la présidente ouvre la période de questions du public.

CITOYENS	QUESTIONS
Martin Alix	- Rue Notre-Dame.
Jean Desputeau	- Quartier Saint-Pierre : lampadaire défectueux et chemin de fer.
Bill Shackell (Dépôt de document)	- Incendie immeuble situé 194, rue Mount-Vernon.
Bernard Blanchet	- Points 30.05 et 30.06 de l'ordre du jour (volet financier)
Robert Beauchemin	- Occupation du domaine public; - Enfouissement des fils sur la rue Notre-Dame.
Karine Gouret (Dépôt de document)	- Projet de légalisation des poules.
Valérie Léger	- Deux (2) questions d'ordre financière en lien avec le droit d'initiative citoyenne.
Kirk Polymenakos	- Rue Provost : circuits d'autobus.
Bruno Martin	- Secteur Villanova : Entretien, parc et sécurité routière.
Guillaume Garnier	- Rue Notre-Dame; - Sécurité routière sur la 7e Avenue et Notre-Dame
Cathenna Michaud	- Mise à jour sur l'école Maple Grove; - Invitations aux élus.
Geneviève Lecavalier-Parent	- Entretien du bord de l'eau et herbes à poux.

Tania Hamond	- Question sur le district du conseiller M. Jacques Filion.
Diane Vallée	- Parc du village Saint-Louis et des bassins.
Yves St-Pierre	- Ruelle Duranceau et Ouellette.
Malcom Roberts	- Plaintes relatives aux travaux publics.
Jason Cobbler	- Sécurité en lien avec une maison de réinsertion sur le boulevard Saint-Joseph.
Bruce Lee	- Secteur Villanova : Parc de la rue Jenkins et retard et la zone d'arbres non entretenue.

À l'issue de la période de questions en présentiel, la présidente procède à la lecture des questions soumises par l'entremise du formulaire accessible sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 Question de : Ann Michaud Réponse de : Moris Alexei Markarian	1. Circulation 40e Avenue entre Victoria et Broadway Beaucoup de circulation car aucun dos d'âne et ne respectant la limite de vitesse. Serait-il possible d'obtenir des dos d'âne ou autre solution? Beaucoup d'enfants utilisent ce trajet.
2 Question de : Nassim Taleb Réponse de : Julie-Pascale Provost	1. Parc Jenkins dans Lachine-Est On habite dans le secteur Lachine-Est (Jenkins) depuis 2018 et à chaque année on repousse le parc Jenkins. Pourquoi l'avoir encore repoussé. 2. Propreté dans secteur Jenkins Lachine Est Pouvez-vous intervenir pour améliorer la propreté dans notre secteur et embellir un peu le secteur, car notre secteur ressemble à un chantier depuis 8 ans.
3 Question de : Nabil Souati Réponse de : Julie-Pascale Provost	1. Circulation et parking dans Lachine Est La circulation est devenue horrible dans notre secteur et surtout le manque de place dans la rue pour stationner. 2. Suivi parc Jenkins dans Lachine-Est Pourquoi la ville a enlevé la date de livraison dans la pancarte du parc Jenkins, qui mentionnait que le parc allait être livrée cet automne ?
4 Question de : Linda Maréchal Réponse de : Julie-Pascale Provost	1. Arrêt d'autobus 198 St-Joseph Est et 48e Avenue J'aimerais savoir si un projet d'aménagement de cet arrêt (le seul non aménagé) est prévu idéalement avant l'hiver afin de garantir la sécurité des citoyens. 2. Arrêt de bus 198 coin St-Joseph Est et 48e Avenue Est-ce qu'une autre action serait nécessaire pour susciter l'intérêt des élus pour la sécurité et le respect des citoyens (pétition/photos/sondage).
5 Question de : Lyne Deschamps Réponse de : Julie-Pascale Provost	1. Ramassage compost Est-ce possible d'avoir les routes du ramassage de compost. Depuis, plusieurs mois nous sommes régulièrement oublié. Présentement, pas ramassé depuis 3 semaines. 2. Qui peut faire changer la route Appels à 311, courriel, plaintes aux conseillers et le ramassage ne se fait pas sur la 45e entre Victoria et Provost.

70.02

CA26 19 0199

Période de questions du public - prolongation

ATTENDU QU'à 20 h 38, certaines personnes inscrites pour la période de questions n'ont pas encore été entendues;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions conformément au règlement sur la procédure d'assemblée.

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Nancy BERTHELOT

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions des personnes inscrites, dans le respect des règles prévues au *Règlement numéro RCA01-19001 sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée à 22 h 01.

_____	_____
Julie-Pascale Provost	Fredy Alzate
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d’arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026.

CA26 19 0205